

# MIRANDE EN FLEURS 2020

## CONTRAT DE PARTICIPATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES POUR MIRANDE EN FLEURS 2020

*(Clôture des candidatures le 1er février 2020)*

### **A. CONDITIONS PARTICULIÈRES**

#### **A.1. L'EXPOSANT:**

Entreprise:

Représentant Nom, Prénom :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Email :

Numéro de téléphone :

Adresse complète de facturation :

Site internet :

Description en quelques lignes de votre spécialité. Elle sera mentionnée sur le panneau signalétique de votre stand (max. 4 spécialités)

---

---

---

---

---

## **A.2. L'ORGANISATEUR:**

Office Mirandais d'Animation - 12 place d'Astarac - 32300 Mirande

SIRET : 809 080 567 00013

contact Ludivine : [omamirande@gmail.com](mailto:omamirande@gmail.com) / 07.81.88.81.21

## **A.3. NATURE, DATE ET LIEU DE L'ÉVÉNEMENT:**

- Mirande en Fleurs
- Dimanche 15 mars 2020, de 9:00 à 17:00
- Installation le dimanche 15 mars de 7:00 à 9:00
- Démontage le dimanche 15 mars à partir de 17:00.

## **A.4. MONTANT DES PRESTATIONS ET DOSSIER DE CANDIDATURE:**

Tarif location emplacement de 0 à 6 mètres: 15€ TTC.

Tarif location emplacement de 6 à 20 mètres: 25€ TTC.

Tarif location emplacement plus de 20 mètres: 35€ TTC.

Le paiement sera effectué uniquement par chèque. Tout autre moyen de paiement ne sera pas accepté.

Ce tarif comprend également :

- Les frais de gestion et de communication de l'événement
- Le petit-déjeuner d'accueil
- La signalétique de votre stand

Merci de nous envoyer les éléments suivants :

- Contrat de candidature, rempli et signé
- Un chèque correspondant au montant de la location de l'emplacement souhaité à l'ordre de l' « O.M.A. »
- Une attestation d'assurance professionnelle
- La copie du N° d'immatriculation

Par courrier postal, avant le 1er février 2020, à Office Mirandais d'Animation,  
12 place d'Astarac 32300 Mirande

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération

La facture et le contrat signé vous sera remis le jour J

## **B. CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **B.1. GÉNÉRALITÉS:**

Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, "Mirande en fleurs" ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seront annulées et les sommes versées par les exposants leur seront restituées sans autre dédommagement.

## **B.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION:**

L'organisation détermine la sélection des exposants et le choix des produits admissibles au sein de "Mirande en Fleurs". L'organisation demande à chaque exposant de fournir une plante d'une valeur de 12 € environ afin de mettre en place une tombola.

## **B.3. ACCEPTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE:**

Le dossier est à retourner complété, daté, signé, accompagné du paiement de la location de l'emplacement ainsi que des justificatifs et pièces demandées (voir A.4), avant le 1er février 2020.

Toute demande incomplète ne pourra être prise en considération.

Nous vous confirmerons la bonne réception de votre dossier par mail, et après étude de votre candidature, un mail d'acceptation ou de refus vous sera adressé dans les plus brefs délais. En cas de refus, votre chèque vous sera renvoyé ou détruit.

## **B.4. CESSION/SOUS-LOCATION:**

Un exposant ne peut, sous peine d'exclusion, céder, sous-louer ou partager, à titre onéreux ou gratuit, tout ou une partie de son emplacement dans l'enceinte de "Mirande en fleurs".

## **B.5. ANNULATION:**

En cas d'annulation de la part d'un exposant : il est impératif de prévenir l'organisateur de son absence dans les plus brefs délais, celui-ci prendra ainsi des dispositions pour le remplacement de l'exposant. La participation ne sera pas remboursée par l'organisateur, celui-ci n'étant pas responsable de l'annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation si toutes les conditions de bonne réalisation ne sont pas réunies. Dans ce cas, l'organisateur remboursera en intégralité le montant des participations des exposants et s'engage à les prévenir dans les plus brefs délais.

## **B.6. PRÉSENTATION:**

L'exposant se doit d'être présent tout au long de la manifestation, soit le dimanche 15 mars 2020 de 9:00 à 17:00, ou de se faire représenter par un tiers de son choix. La personnalisation du stand relève de la responsabilité de l'exposant. Il est conseillé de prévoir son matériel électrique (éclairage, rallonges, multiprises). L'organisateur assure l'éclairage global et la scénographie du site. L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant.

L'organisateur se charge de la communication, médiatisation et publicité de la manifestation.

## **B.7. INSTALLATION ET DÉCORATION DES STANDS:**

La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur seule responsabilité. L'organisateur se réserve le droit de faire modifier ou supprimer les installations qui nuiraient à l'aspect général de "Mirande en fleurs" ou gêneraient les exposants voisins, le public ou qui ne respecteraient pas les règles de sécurité.

Un système de "brouettes avec accompagnateurs" sera mis en place pour satisfaire les clients les moins agiles !

#### **B.8. ASSURANCE EXPOSANT:**

Chaque exposant doit avoir obligatoirement une assurance responsabilité civile professionnelle en cas de dégradation, par un tiers, du matériel qu'il expose. Il est responsable de tout dégât qu'il pourrait causer sur le site mis à sa disposition le temps de "Mirande en fleurs", lors de l'installation et/ou du rangement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### **B.9. VENTES:**

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors de l'événement. Il est responsable envers les acheteurs (qualité des produits vendus, du service après-vente s'il y a lieu) et envers l'État (déclaration du montant des ventes auprès du service des impôts concerné selon son statut juridique et fiscal).

#### **B.10. AFFLUENCE:**

L'organisateur ne garantit aucun seuil minimum d'affluence, lors de "Mirande en Fleurs", ni même ne peut garantir un seuil de rentabilité pour les exposants. Il est nécessaire que chaque exposant relaie les différents supports de communication de "Mirande en Fleurs" et pense à communiquer à ses réseaux afin de garantir un maximum de visibilité à l'événement.

Fait à ....., le .....

L'exposant

L'organisateur

